

<u>PREGLEMENT DE JEU-CONCOURS</u> <u>DU BARREAU D'AIX-EN-PROVENCE</u>

1. ORGANISATEUR

Le présent jeu-concours est organisé par l'Ordre des Avocats au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE domicilié à la Maison de l'Avocat, 5 rue Rifle Rafle – 13100 AIX-EN-PROVENCE,

désigné ci-après « l'Organisateur ».

2. LOTS

Les trois gagnants se verront remettre par Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des Avocats au Barreau d'AIX-EN-PROVENCE un diplôme de l'Ordre des Avocats, ainsi qu'un livre sur les Droits de l'Enfant.

Le gagnant n°1 se verra également remettre un prix.

3. CONDITIONS DE PARTICIPATION

La participation au présent concours est réservée aux enfants âgés de plus de 6 ans et de moins de 12 ans au 31 décembre 2023.

4. FRAIS DE PARTICIPATION

Le présent jeu-concours est un jeu gratuit n'entrainant aucun frais pour les participants.

5. MODALITÉS DE PARTICIPATION

La participation au jeu-concours est ouverte à compter du 13 novembre 2023 jusqu'au 20 novembre 2023. Chaque enfant ne peut participer qu'une seule fois.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

A l'occasion de la journée internationale des droits de l'enfant, le participant devra réaliser un dessin sur le thème: « La justice du futur ».

Ce dessin devra être adressé à l'Organisateur sur l'adresse e-mail : communication.ordreaix@avocatline.com Chaque participant devra préciser dans son envoi :

- ses nom et prénom
- ∘ son âge
- ses coordonnées téléphoniques
- ∘ une adresse e-Mail

6. DÉSIGNATION DES GAGNANTS

Les trois gagnants seront désignés par un jury composé de 5 personnes et coprésidé par Monsieur le Bâtonnier Benoît PORTEU de la MORANDIERE et Madame la Bâtonnière élue Monika MAHY MA SOMGA.

7. DATE ET MODALITÉS DE PUBLICATION DES RÉSULTATS

Les résultats du concours seront communiqués le lundi 27 novembre 2023 par mail aux participants.

8. REMISE DES PRIX

Une remise de prix aura lieu pour les jeunes gagnants le mercredi 29 novembre à 14h00 à l'Hôtel de Maliverny, 33 rue Emeric David à Aix en Provence

9. DONNÉES PERSONNELLES

Des données à caractère personnel concernant les participants seront collectées avec le consentement de leurs représentants légaux dans le cadre de ce jeu-concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Les données seront traitées conformément aux dispositions de notre politique de confidentialité.

Le présent jeu-concours est déposé à l'Ordre des Avocats au Barreau d'Aix-en-Provence.

Fait à Aix-en-Provence, le 22 septembre 2023